



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/37  
7 mars 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-cinquième réunion  
Montréal, 4 – 8 avril 2005

**PROPOSITION DE PROJET: ÎLE MAURICE**

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes:

Élimination

- Mise en œuvre d'un plan de gestion de l'élimination finale des SAO (deuxième tranche) Allemagne

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS ÎLE MAURICE

**TITRE DU PROJET**

**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

Mise en oeuvre d'un plan de gestion de l'élimination finale des SAO (deuxième tranche)	Allemagne
--	-----------

**TITRES DES SOUS-PROJETS**

(a) Emphase sur le secteur de la réfrigération	
--	--

**ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION:**

Unité nationale de l'ozone, Services météorologiques de l'Île Maurice

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET  
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2003, EN DATE DE FÉVRIER 2005)**

CFC-12	4,07		
--------	------	--	--

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003, EN DATE DE FÉVRIER 2005)**

SAO	Mousse	Réf.	Aérosol	SAO	Solvants	Agents de transformation	Fumigène
CFC		4,07					

**Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)**

0

**PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS:** Financement total : 70 094 \$US: Élimination 1 tonne PAO

<b>DONNÉES RELATIVES AU PROJET</b>	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Limites du Protocole de Montréal		<b>29,1</b>	14,55	14,55	4,36	4,36	4,36	0
Consommation maximum pour l'année	2	<b>4</b>	2	1	0			
Élimination grâce aux projets en cours								
Élimination nouvellement ciblée								
Élimination non ciblée								
<b>CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER</b>			2	1	1			
Coûts du projet dans la proposition originale (\$US)								
<b>Coûts finaux du projet (\$US):</b>								
<b>Financement total du projet</b>	110 000	<b>62 030</b>	40 000					
<b>Coûts d'appui finaux (\$US):</b>								
<b>Total des coûts d'appui</b>	14 300	<b>8 064</b>	5 200					
<b>COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)</b>	124 300	<b>70 094</b>	45 200					
Rapport coût-efficacité final du projet (\$US/kg)								

**RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

Approbation des coûts tels qu'indiqués ci-dessus

## DESCRIPTION DU PROJET

### Historique

1. Le Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) des SAO de l'Île Maurice a été approuvé par le Comité exécutif à sa 41<sup>e</sup> réunion. Le but du projet est d'aider le Gouvernement de l'Île Maurice à réaliser l'élimination totale de sa consommation des SAO d'ici 2007. Un financement total de 212 030 \$US avait été approuvé en principe par le Comité exécutif. Par la même occasion, le Comité exécutif avait approuvé la somme de 110 000 \$US, plus des frais d'agence pour l'Allemagne, en vue de la mise en oeuvre du premier programme de travail.
2. Conformément à la proposition de projet, l'Île Maurice aurait dû demander le financement de la deuxième tranche à la 44<sup>e</sup> réunion. Mais étant donné que le reliquat du financement du premier programme de travail était encore disponible en ce temps là, le Gouvernement de l'Île Maurice a décidé de soumettre la demande de la deuxième tranche plutôt à la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.
3. Le Gouvernement de l'Île Maurice avait joint à la demande de financement du deuxième programme de travail, un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du premier programme de travail, pour examen par le Comité exécutif.

### Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du premier programme de travail

4. En raison de la présence d'un «port franc» à l'Île Maurice, le programme de formation des agents de douane associée à la distribution aux agents des identificateurs des SAO, a été une activité importante qui doit être achevée pour assurer le contrôle de toutes les importations illicites des SAO dans le pays. En septembre 2004, une session de formation des agents de douane de deux jours a été organisée. 50 agents au total ont participé à cette session et six identificateurs portables ont été distribués aux principaux postes frontières du pays.
5. La mise en oeuvre de la première phase du programme d'incitation pour les utilisateurs finaux a également démarré. Au cours de cette mise en oeuvre, il a été constaté que la majeure partie des CFC consommés dans le pays était utilisée pour les systèmes de refroidissement installés dans les bâtiments publics. Le Gouvernement de l'Île Maurice a déjà commencé à prendre des mesures en vue de remplacer deux systèmes (totalisant une charge de 1,8 tonnes PAO de CFC-12) pour lesquels la reconversion aux frigorigènes sans CFC n'est pas techniquement et économiquement rentable. En effet, la reconversion de ces deux systèmes coûterait environ 700 000 \$US au Gouvernement mauricien. L'on dispose également dans le Nouveau Palais de Justice, d'un refroidisseur utilisant le CFC, relativement neuf et en bon état de marche, et dont la charge de frigorigènes est de 0,5 tonnes PAO. Le département des services électriques a estimé le coût de reconversion au R-123 de ce système à 200 000 \$US. Le Gouvernement de l'Île Maurice a décidé d'accorder une subvention de 100 000 \$US pour la reconversion de cette installation, en prélevant sur les fonds disponibles pour le plan de gestion de l'élimination finale. Le mémorandum d'entente est en cours de rédaction et le premier paiement doit être effectué pour permettre le démarrage du processus de reconversion.

6. Dans le passé, l'Île Maurice utilisait 0,45 ODP tonne de bromure de méthyle (BM) pour la fumigation dans une minoterie (Les Moulins de la Concorde Ltée). Mais dans un souci de se conformer aux exigences du Protocole de Montréal, le pays a, en 2001, interdit les importations du bromure de méthyle. Cependant, cette mesure a créé une situation grave à la minoterie qui a dû se convertir à l'utilisation de la phosphine avec des résultats négatifs (la minoterie a donc exhorté le Gouvernement allemand de faire une demande d'autorisation en vue de l'utilisation essentielle du bromure de méthyle à des fins de fumigation).

7. Le budget du plan de gestion de l'élimination finale approuvé pour l'Île Maurice ne comporte pas d'activité spécifique pour l'élimination du bromure de méthyle dans ce pays. Cependant, étant donné que le but du plan de gestion de l'élimination finale est l'élimination de toutes les SAO dans le pays, et que le Gouvernement de l'Île Maurice a spécifiquement sollicité l'aide du Gouvernement allemand, il a été décidé d'utiliser une partie du financement disponible dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale pour résoudre la question liée à la consommation du Bromure de méthyle. La seule alternative possible au bromure de méthyle utilisé dans la minoterie de l'Île était le sulfuryl fluorure (SF). Grâce à l'aide du Gouvernement allemand, le Sulfuryl fluorure a été introduit et utilisé avec succès dans le pays. L'utilisation du Sulfuryl fluorure exige des mesures strictes de sécurité et un équipement spécialisé. Au cours de la mise en œuvre de la première tranche du plan de gestion de l'élimination finale, un fumigateur ayant une très grande expérience dans l'utilisation de sulfuryl fluorure, a été identifié. Il sera chargé de la formation des fumigateurs en matière de sulfuryl fluorure, ainsi que de l'organisation des achats d'équipements servant à utiliser ce produit

#### Plan d'action pour le deuxième programme de travail

8. Le Gouvernement de l'Île Maurice demande la somme de 62 030 \$US, plus des frais d'agence au Gouvernement allemand, pour la mise en œuvre du deuxième programme de travail du plan de gestion de l'élimination finale. A travers ce programme de travail, le Gouvernement de l'Île Maurice s'engage à éliminer 2 tonnes PAO supplémentaires de CFC.

9. Les activités proposées dans le deuxième programme de travail sont les suivantes:

- a) Poursuivre la mise en œuvre du programme d'incitation des utilisateurs finaux. La reconversion du refroidisseur du Nouveau Palais de Justice démarrera au début de 2005 et devrait durer environ six mois (60% du coût de la reconversion seront payés en avril 2005 et le dernier paiement sera effectué dès que le travail sera terminé de manière satisfaisante);
- b) La formation des techniciens d'entretien en réfrigération pour l'utilisation des frigorigènes hydrocarbonés. Un nombre croissant de frigorigènes à base d'hydrocarbonés est actuellement importé dans le pays. A cet égard, le secteur de l'entretien a demandé la formation des techniciens pour l'utilisation des hydrocarbonés comme frigorigène. Étant donné que le pays ne dispose pas sur place de personnes ayant de l'expertise en la matière, un formateur international dispensera un cours de formation de 3 à 5 jours à quelques techniciens, dans le principal centre de formation de l'Île Maurice. Les personnes ainsi formées pourront, à leur tour, former les techniciens d'entretien; et

- c) Lutter contre la ré-introduction du bromure de méthyle à la minoterie Les Moulins de la Concorde Ltee. Cette activité consiste à importer la quantité de sulfuryl fluoride nécessaire pour la fumigation à la minoterie, et à fournir les équipements spécialisés nécessaires à son utilisation (coût estimé à 15 000 \$US). La date de fumigation sera décidée par l'Unité de l'ozone, en collaboration avec la minoterie une fois que les équipements et le produit parviendront au pays.

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

10. Le Secrétariat a noté qu'en 2003, l'Île Maurice avait déclaré une consommation de 0,4 tonne PAO de CFC en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal. Ce niveau de consommation est le même que celui que le Gouvernement de l'Île s'est engagé à atteindre dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale. La consommation de base de l'Île Maurice est de 29,1 tonnes PAO.

11. Le Secrétariat a également noté qu'en 2002 et 2003, le Gouvernement de l'Île Maurice a déclaré, en vertu de l'Article 7, une consommation nulle de bromure de méthyle.

12. Conformément à l'Accord entre le Gouvernement de l'Île Maurice et le Comité exécutif, l'Île Maurice s'est engagé à éliminer 2 tonnes PAO de CFC en 2005. Le plan d'action 2005 propose les deux activités suivantes en ce qui concerne les CFC : reconversion du refroidisseur du Nouveau Palais de Justice, ce qui permettra d'éliminer 0,5 tonne PAO de CFC-11; et un programme de formation des techniciens d'entretien en réfrigération pour l'utilisation des hydrocarbures comme frigorigènes. A cet égard, le Secrétariat a demandé des clarifications sur la manière dont le Gouvernement de l'Île Maurice entend procéder pour réaliser l'élimination de 2 tonnes PAO supplémentaires de CFC.

13. Le Gouvernement d'Allemagne a indiqué que le Gouvernement de l'Île Maurice ne délivrera pas de permis d'importation de CFC en 2005. Le CFC dont on aura besoin en 2005 proviendra des refroidisseurs des bâtiments publics qui seront reconvertis (Le Gouvernement a déjà démarré le financement).

### RECOMMANDATION

14. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet avec les coûts associés et aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coût d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
(a)	Mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale des SAO (deuxième tranche)	62 030	8 064	Allemagne